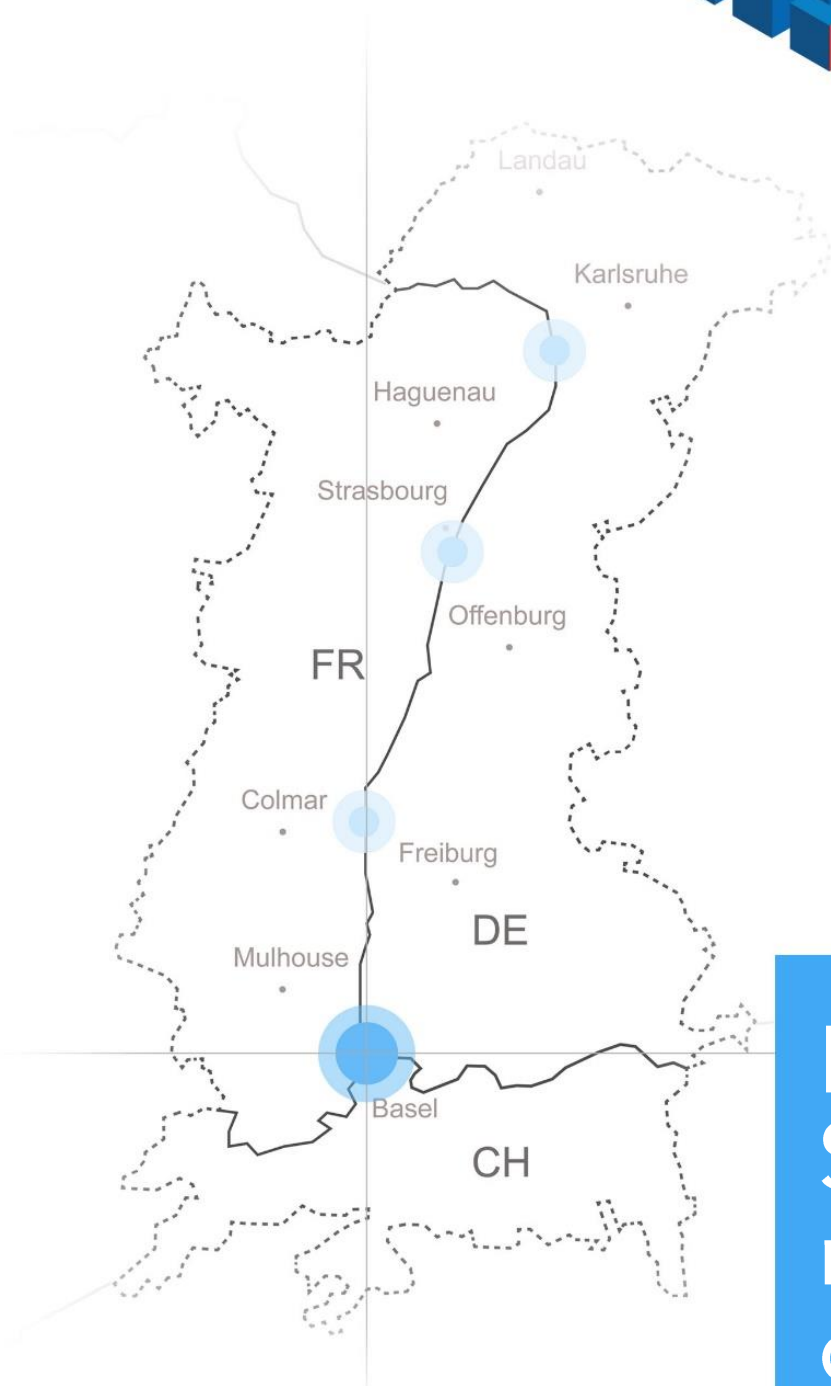


# INFOBEST



# PALMRAIN

Instance trinationale  
d'information et de conseil sur  
les questions transfrontalières



Plainte en  
Suisse pour  
non-paiement  
de pension  
alimentaire

# I. Situation / faits

Cette brochure peut vous aider si la situation suivante s'applique à votre ex-conjoint: Frontalier(e) divorcé(e), avec une activité salariée en Suisse, condamné(e) par un jugement de divorce français ou allemand au paiement d'une pension alimentaire à son ex-conjoint, mais ne respecte pas son obligation de paiement.

## II. Solution possible

1. Vérifier dans quel canton et quelle commune la personne perçoit son salaire.

2. Identifier le Tribunal Civil (Zivilgericht) compétent :

**Canton de Bâle-Ville (Basel-Stadt)** → Zivilgericht Basel-Stadt  
[www.zivilgericht.bs.ch](http://www.zivilgericht.bs.ch)

**Canton de Bâle-Campagne (Baselland)** → Zivilgericht du "Zivilkreis" compétent  
[www.baselland.ch/politik-und-behorden/gerichte/zivilkreisgerichte](http://www.baselland.ch/politik-und-behorden/gerichte/zivilkreisgerichte)

- *Zivilkreisgericht Basel-Landschaft Ost (oberes Baselbiet)*
- *Zivilkreisgericht Basel-Landschaft West (unteres Baselbiet)*

**Canton d'Argovie (Aargau)** → Zivilgericht de l'arrondissement (Bezirk) correspondant  
[www.ag.ch/de/gerichte/bezirksgerichte/bezirk/bezirk.jsp](http://www.ag.ch/de/gerichte/bezirksgerichte/bezirk/bezirk.jsp)

**Canton Solothurn** → Zivilgericht/Richteramt de l'arrondissement (Bezirk) correspondant  
<https://so.ch/gerichte/richteraemter/zustaendigkeit/>

**République et Canton du Jura** → Tribunal de première instance  
[www.jura.ch/JUST/Instances-judiciaires/Tribunal-de-premiere-instance.html](http://www.jura.ch/JUST/Instances-judiciaires/Tribunal-de-premiere-instance.html)

3. Déposer une plainte au Zivilgericht compétent au motif de

### ***L'article 291 code civil (CC) s'il s'agit d'une pension alimentaire pour les enfants***

*Art. 291 : Lorsque les père et mère négligent de prendre soin de l'enfant, le juge peut prescrire à leurs débiteurs d'opérer tout ou partie de leurs paiements entre les mains du représentant légal de l'enfant*

### ***ou de l'article 177 CC s'il s'agit d'une pension alimentaire pour l'ex-conjoint***

*Art. 177 : Lorsqu'un époux ne satisfait pas à son devoir d'entretien, le juge peut prescrire aux débiteurs de cet époux d'opérer tout ou partie de leurs paiements entre les mains de son conjoint.*

**Attention :** pour toute question d'ordre juridique il convient de consulter un organisme ou professionnel compétent en la matière (permanence juridique, avocat(e) ou tribunal, par ex.



*Vous n'avez pas envie de taper des liens compliqués ?  
Demandez-nous la brochure en format PDF !*



© 2021

INFOBEST PALMRAIN  
Pont du Palmrain  
F-68128 Village-Neuf  
[www.infobest.eu](http://www.infobest.eu)



*Alle Angaben wurden mit größter Sorgfalt zusammengestellt.  
Trotz sorgfältiger Prüfung übernehmen wir für die Richtigkeit  
keine Gewähr. | Le contenu de ce mémento a été rédigé avec  
le plus grand soin. Cependant, d'éventuelles fautes ou erreurs  
ne sauraient engager notre responsabilité.*